

Séance du conseil municipal du 19 Mai 2017

Convocation du 12/05/2017.

Ordre du jour :

- Vente lot n° 13 lot La Maison Neuve ;
- Travaux mise en conformité des branchements d'assainissement chez les particuliers, titre de recettes
- Désaffectation, déclassement domaine public/classement domaine privé propriété située au 7 Impasse de la Poste ;
- Décision modificative budgétaire n° 1/2017 : Budget Commune ;
- Devis électricité au bar/restaurant ;
- Rémunération agent en CDD ;
- Décision modificative budgétaire n° 1/2017 : Budget Lot La Cassée ;
- Divers ;

L'an deux mil dix-sept, le 19 Mai à 20h30 les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas DEULOFEU, Maire.

Présents : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilien, M. GEFFRARD Joseph, M. BODIN Thierry, M. GERAULT Marc, Mme SACAZE Catherine, Mme LOUTELLIER Emilie, Mme BEAUFILS Laurence, M. CHRETIEN Hervé, M. PIEAU Christian, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : M. LOUVEL Frédéric, M. LEMESLE Matthieu, M. BROSSARD Kévin, M. PERCHARD Nicolas

Secrétaire de séance : a été élu Monsieur FOUCHER Emilien

Pouvoir de vote : M. LOUVEL Frédéric a donné pouvoir de vote à M. GERAULT Marc et M. BROSSARD Kévin a donné pouvoir de vote à M. DEULOFEU Nicolas.

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 Avril 2017

Partie 1 : sujets soumis à débat ou à délibération :

Vente lot n° 13 lot La Maison Neuve

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé la vente du lot n° 13 du lotissement La Maison Neuve, cadastré section ZD n° 141, d'une superficie de 685 m² au prix de 23 975 € HT, soit 28 456,26 € TTC ;

- donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour ce dossier.

Travaux mise en conformité des branchements d'assainissement chez les particuliers, titre de recettes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que par délibération en date du 27 novembre 2015, il a été décidé que chaque propriétaire riverain concerné par la mise en conformité de son branchement d'assainissement collectif participerait à hauteur de 20% du coût HT des travaux le concernant. Une convention a été rédigée et signée entre la Commune de La Gravelle et chaque propriétaire concerné.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à émettre un titre de recettes nécessaire au recouvrement de la participation aux travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement collectifs suivant la convention signée et la facturation de l'entreprise FTPB, selon le détail ci-dessous :

- Propriété située au 10 rue Marie Moreau 20% de 2 035 € 407 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » donne délégation de pouvoir et de signature à M. le Maire pour le titre de recettes à émettre envers le propriétaire du 10 rue Marie Moreau à La Gravelle, d'un montant de 407 €.

Désaffectation, déclassement domaine public/classement domaine privé propriété située au 7 Impasse de la Poste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la vente éventuelle du bâtiment communal situé au 7 Impasse de la Poste comprenant un logement d'habitation, un ancien bureau de poste incorporé au logement, des garages et du terrain, le tout cadastré section AB n° 25 et n° 24, implique la désaffectation et le déclassement du bien du domaine public pour le classer dans le domaine privé.

La désaffectation fait cesser l'utilisation du bien et le déclassement a pour effet de faire sortir le bien du domaine public de la Commune afin de le réintégrer dans le domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article, L 2141-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 ;

Considérant que les conditions pour constater la désaffectation sont réunies ;

Considérant que la propriété située au 7 Impasse de la Poste (bâti et non bâti) cadastré section AB n° 24 et 25 est la propriété de la Commune de La Gravelle ;

Après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide :

- La désaffectation du domaine public de la propriété située au 7 Impasse de la Poste, cadastré section AB n° 24 et 25 ;
- le déclassement de la dite propriété du domaine public communal ;
- et le classement dans le domaine privé de la Commune de cette propriété (cadastré AB n° 24 et 25)

Décision modificative budgétaire n° 1/2017 : Budget Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » valide la décision modificative budgétaire n°1/2017 ci-dessous détaillée

		Investissement		Fonctionnement	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
Article	Intitulé				
	Prévision BP 2017	143 078,00	143 078,00	568 802,00	568 802,00
DM n° 1	du 19/05/2017 :				
022	dépenses imprévues			- 842,89	
6811/042	amortissements			+ 842,89	
28031/040	amort. Frais études		+ 842,89		
2151	Réseaux de voirie	+ 842,89			
	Total après DM	143 920,89	143 920,89	568 802,00	568 802,00

Devis électricité au bar/restaurant

Avant la délibération, M. le Maire a informé les élus :

Monsieur le Maire a tout d'abord donné lecture aux élus du courrier reçu de la gérante du Bar/Jo concernant diverses demandes de travaux à réaliser au bar/restaurant (installation électrique, réfection partie toiture, consolidation du mur qui supporte le portail, renforcement poutre de soutènement de la salle de bar ...).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal 2 devis relatif à la remise aux normes de l'installation du bar/restaurant (propriété communale) situé au 8 rue Madame de Sévigné à La Gravelle.

- devis BERGERE Energies de Laval : 4 783,45 € TTC
- Pécéo de Laval : 10 749,61 € TTC

M. le Maire informe les élus que la différence peut s'expliquer par le fait que l'entreprise Pécéo enlève toutes les gaines électriques et en repasse de nouvelles pour refaire l'installation électrique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide de retenir le devis BERGERE Energies de Laval, s'élevant à 4 783,45 € TTC, et

demande à M. le Maire de voir si la ligne intitulée « Bandeau LED 3.00 mètre étanche pour éclairage enseigne » d'un montant de 135,22 € HT du devis est nécessaire, auquel cas cela ferait une moins-value de 135,22 € HT au devis initial.

Rémunération agent en CDD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 23/10/2015 le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer des contrats de travail à durée déterminée afin de pourvoir au remplacement d'un agent de la collectivité momentanément indisponible (exercice des fonctions à temps partiel, congé annuel, congé de maladie, de grave ou de longue maladie, congé de longue durée, congé de maternité ou adoption, congé parental ou congé de présence parentale, congé de solidarité familiale ou d'accomplissement du service civil ou national, rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire, autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuel de la fonction publique territoriale).

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération des agents recrutés en CDD pour pourvoir au remplacement selon le 6^{ème} échelon de l'échelle C1, soit l'indice brut 354, majoré 330.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide de fixer la base de rémunération des 2 agents recrutés en contrats CDD pour pourvoir au remplacement de l'agent titulaire en congés maladie, sur le 6^{ème} échelon de l'échelle C1, soit l'indice brut 354, majoré 330.

Décision modificative budgétaire n° 1/2017 : Budget Lot La Cassée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » valide la décision modificative budgétaire n°1/2017 du budget Lot La Cassée ci-dessous détaillée

		Investissement		Fonctionnement	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
Article	Intitulé				
	Prévision BP 2017	128 195,26	128 195,26	151 858,00	151 858,00
DM n° 1	du 19/05/2017 :				
758	Produits divers de gestion				- 0,54 €
71355/042	Variation des stocks				+ 0,54 €
	Total après DM	128 195,26	128 195,26	151 858,00	151 858,00

Partie 2 : sujets non soumis à délibération :

Divers :

Mise en place de la réforme du régime indemnitaire :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a sollicité l'avis du Comité Technique du CDG 53 sur la mise en place de la réforme du régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des adjoints techniques, à savoir le remplacement de l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) par l' IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise), ce dès la parution de l'arrêté cadre permettant l'attribution de cet IFSE aux adjoints techniques.

Il y aura désormais 2 groupes de classification pour la répartition de cette nouvelle indemnité.

Le conseil municipal aura à se prononcer sur ce sujet après l'avis du comité technique.

P.L.U.I :

M. le Maire informe les élus que le P.A.D.D (projet d'aménagement et de développement durable) du plan local d'urbanisme intercommunal sera présenté aux élus communautaires le 1^{er} juin, et qu'ensuite les conseils municipaux devront délibérer avant le 26 juin 2017 sur ce PADD.

Réunion publique :

M. le Maire indique au conseil municipal que M. FAVENNEC, candidat aux élections législatives, tiendra une réunion publique le 8 juin à 14h30 à la Mairie.

Divers :

- Bureau élections législatives : M. le Maire établit avec les élus présents le tableau pour les élections législatives des 11 et 18 Juin 2017 ;
- Lagunes : M. le Maire indique au conseil que les services de la DDT vont rédiger un nouvel arrêté de prescriptions pour les lagunes.
- Laval Agglo : M. le Maire informe les élus qu'une réunion aura lieu le 3/07 à Laval (Le Théâtre) concernant la restitution aux élus municipaux de Laval Agglo et du Pays de Loiron du projet de fusion.
- Date :
 - Vendredi 26 mai : randonnée pédestre à La Gravelle, départ à 20h parking de l'église ;
 - Fête de l'école : dimanche 25 juin 2017 ;
 - Fête communale : samedi 1^{er} juillet 2017 ;
- M. le Maire indique avoir reçu un courrier de la propriétaire du 29 lot du Ronceray qui propose d'acquérir au prix de 20 € HT et non 35 € comme demandé par les élus le petit terrain attenant à sa propriété. M. le Maire va prendre contact afin de proposer 25 € HT/m²
- Un élu demande si des élus municipaux seraient intéressés pour effectuer le service de l'apéritif offert par la Commune lors de la fête communale ;
- Concernant le comité de fleurissement : une élue fait un compte-rendu de l'assemblée générale et de la journée plantation (974 fleurs plantées), un élu indique que le comité de fleurissement est dissout et que les fonds restant en caisse seront donnés à la Commune sous forme de don.
- Une élue pose la question de savoir si un nouveau flyer serait refait avant la fête communale, cela semble improbable vu le peu de temps qui reste avant la fête.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h.